

Projet d'aménagement d'une cannebergère à Sainte-Anne-de-Sorel Questions complémentaires – DQ3

Document préparé par :

Jacinthe Leblanc, agr., Direction régionale du Centre-du-Québec
Stéphanie Patenaude, agr., Direction territoriale de la Montérégie
Guillaume Sauvageau, ing., Direction régionale du Centre-du-Québec
Anne-Marie Granger Godbout, agr., Direction territoriale de la Montérégie

Demande du BAPE :

Au sujet des ruches d'abeilles mellifères, une participante a observé que « la Fondation David Suzuki ne recommande pas d'en mettre plus que trois par kilomètre carré parce qu'elles interviennent dans la survie des abeilles indigènes et des bourdons, qui sont de meilleurs pollinisateurs que les abeilles mellifères. » (DT3, p. 38)

Quelle est la position ou la recommandation du MAPAQ concernant l'utilisation de ruches d'abeilles mellifères à des fins de pollinisation des cultures?

Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ):

Remise en contexte de l'étude citée :

L'article¹ de la Fondation David Suzuki auquel la participante aux audiences du BAPE fait référence est appuyé sur une étude² réalisée sur l'île de Montréal. Cette étude mentionne des effets négatifs de l'introduction d'abeilles mellifères sur les pollinisateurs indigènes dans les villes par un manque de ressources florales et par la transmission d'agents pathogènes. Elle recommande aux apiculteurs(trices) urbain(e)s de ne pas dépasser 3-3,5 ruches/km² et encourage les citoyens à privilégier l'implantation d'espaces vert pour favoriser les pollinisateurs en zone urbaine au lieu d'acquérir des ruches d'abeilles mellifères.

Il est important de considérer que les résultats et recommandations de cette étude ne s'appliquent pas en milieu agricole/rural où la diversité et la densité florales sont beaucoup plus grandes qu'en zone urbaine (i.e. diversité en bordure des parcelles et plusieurs millions de fleurs par hectare en culture).

¹ [Les abeilles sauvages et les abeilles mellifères : un sujet qui pique la curiosité - Fondation David Suzuki](#)

² [Decline in wild bee species richness associated with honey bee \(*Apis mellifera* L.\) abundance in an urban ecosystem \[PeerJ\]](#)

Position du MAPAQ quant à l'utilisation des abeilles pour la pollinisation des cultures :

Le MAPAQ est favorable à l'utilisation de ruches d'abeilles mellifères à des fins de pollinisation des cultures. L'extrait du *Guide des bonnes pratiques apicoles et agricoles en pollinisation*³ (dont le MAPAQ est partenaire) met en lumière la nécessité d'utiliser les pollinisateurs commerciaux comme l'abeille mellifère :

*« De nombreuses cultures au Québec, dont les fruits et légumes, dépendent de la pollinisation effectuée par les insectes pollinisateurs sauvages et commerciaux. Avec l'augmentation des superficies en production, les pollinisateurs sauvages ne peuvent plus à répondre à la demande. Le recours aux pollinisateurs commerciaux devient alors de plus en plus essentiel. Parmi ces pollinisateurs, l'abeille mellifère ou abeille domestique (*Apis mellifera* L.) est largement utilisée, puisqu'elle est un pollinisateur efficace, facile à élever, à manipuler et à transporter. »*

En effet, le rendement, la qualité et la conservation post-récolte de plusieurs cultures sont directement liés à la qualité de la pollinisation et aux nombres d'ovules fécondées par fleur. Dans les cannebergières, une pollinisation par les insectes est essentielle pour obtenir une production rentable puisque le pollen des fleurs de canneberge est trop lourd pour être efficacement disséminé par le vent.

Aussi, la majorité des pollinisateurs sauvages se déplacent sur de courtes distances (ex. entre 100 m et 300 m pour les abeilles solitaires) alors que l'abeille domestique peut se déplacer sur de plus grandes distances (plus de 3 km) (Chagnon et al. 2007).

Dans ce contexte, comme les superficies en cannebergière sont grandes, que la densité de fleurs est importante et que chaque fleur doit être visitée plusieurs fois, les pollinisateurs commerciaux sont essentiels pour obtenir un rendement optimal.

Quant à la densité de colonies d'abeilles recommandée dans la production de canneberges, elle est actuellement de 2 ruches/acre (5 ruches/ha). En effet, selon une étude⁴ menée par le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD), qui comparait 3 densités de colonies d'abeilles (2, 4 et 8 ruches à l'acre) dans des cannebergières, un déficit de pollinisation de 13 à 18% est observé lorsqu'une concentration de 2 ruches/acres est utilisée comparativement à 8 ruches/acre.

³ <https://www.apiculteursduquebec.com/sites/default/files/2023-06/Guide%20des%20bonnes%20pratiques%20en%20pollinisation.pdf>

⁴ https://crsad.qc.ca/fileadmin/Fichiers/centre_recherche/290_rapport_abrege_01.pdf

Protection des pollinisateurs en milieu agricole :

Dans la foulée du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) et considérant l'importance d'agir pour protéger le maillon essentiel de la reproduction des espèces végétales que sont les pollinisateurs, le MAPAQ, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place le *Plan d'intervention pour la protection des pollinisateurs en milieu agricole*⁵.

Enfin, le ministère collabore avec les représentants de l'industrie pour établir, actualiser et diffuser les bonnes pratiques afin de protéger, notamment, la santé des pollinisateurs indigènes et commerciaux. Les guides suivants sont d'intérêt dans le présent dossier :

- Guide des bonnes pratiques en production de canneberges. Association des producteurs de canneberges du Québec⁶ (2022)
- Guide des bonnes pratiques apicoles et agricoles en pollinisation. Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)⁷ (2023).

⁵ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/politique-bioalimentaire/agriculture-durable/PL_pollinisateurs_MAPAQ.pdf?1655819134

⁶ http://www.notrecanneberge.com/Attachement/Download?fileName=guide_bonnes_pratiques_canneberge_2023.pdf

⁷ <https://www.apiculteursduquebec.com/sites/default/files/2023-06/Guide%20des%20bonnes%20pratiques%20en%20pollinisation.pdf>